PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JUIN 2017

Présents *: Guillaume HUGUES, Didier BROS, Didier MICALEF, Hervé SAUVAIRE, Frédéric WISNIEWSKI , Didier MELLAREDE, Alain JUNG, Stéphanie BUA et Magali GUEIDAN.*

Absents : *Nathalie CUOZZO ayant donné procuration à Didier MELLAREDE*
Rudolph BERETTA absent excusé

Date de la convocation : 20 juin 2017

La séance est ouverte à 20 heures 30, sous la présidence de Guillaume HUGUES, Maire, qui donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 3 avril 2017 et nous avons procédé aux signatures sur le dernier procès-verbal.

Est nommé secrétaire de séance, Didier BROS.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- *Délibération dissolution du SIAVA*
- *Points sur les travaux du Bas Rhône*
- *Travaux Foyer aux normes handicapés*
- *Impôts fonciers*
- *Questions diverses*

Délibération dissolution du SIAVA :

Monsieur le Maire explique que monsieur le Préfet du Gard demande aux communes de se prononcer pour la dissolution du SIAVA. Après discussion, le Conseil municipal décide d'émettre un avis favorable à la dissolution du SIAVA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vidourle et de ses Affluents).

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Point sur les travaux du Bas Rhône :

Monsieur le Maire fait part de plusieurs courrier reçus en mairie demandant l'autorisation de traverser des parcelles communales ou la chaussée, pour effectuer les travaux de branchement du Bas-Rhône. Après discussion, le conseil municipal décide de donner son accord et de mettre en place une convention entre la commune et le demandeur.

Travaux Foyer aux normes handicapés :

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise José Gonzalez de Crespian. Compte tenu de ses problème médicaux actuels, le Conseil Municipal demande de faire réaliser d'autres devis par d'autres entreprises.

Impôts fonciers :

Monsieur le Maire présente le travail qui a été fait concernant la révision des catégories utilisées pour le calcul des bases d'imposition.

Questions diverses

- *Accord du devis de monsieur Petit, plombier à Crespian, pour l'alimentation de l'arrosage place des Carbonniers*
- *Prévoir l'achat d'un frigo pour les agents d'entretien et/ou un micro-ondes*
- *Création de la commission d'action sociale*

TOUTES LES DELIBERATIONS PRISES LORS DE CETTE SEANCES SONT CONSULTABLES EN MAIRIE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire, *Les membres du Conseil Municipal,*

MAIRIE DE CRESPIAN (Gard)